

# RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOURG-SAINT-MAURICE - LES ARCS



# SOMMAIRE GENERAL

## **Pièce n°1 : Rapport de présentation – tome 1 et 2**

Pièce n°1.1 : Annexes au rapport de présentation

## **Pièce n°2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

## **Pièce n°3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation**

## **Pièce n°4 : Règlement**

Pièce n°4.1 : Règlement écrit

Pièce n°4.2 : Règlement graphique

## **Pièce n°5 : Annexes**

Pièce n°5.1 : Servitudes d'utilité publique

Pièce n°5.2 : Droit de Prémption Urbain

Pièce n°5.3 : Zones d'aménagement concerté

Pièce n°5.4 : Taxe d'aménagement

Pièce n°5.5 : Périmètre des projets urbains

Pièce n°5.6 : Clôtures

Pièce n°5.7 : Travaux de ravalement soumis à autorisation

Pièce n°5.8 : Secteurs affectés par le bruit

Pièce n°5.9 : Bois et forêts relevant du régime forestier

Pièce n°5.10 : Eau potable

Pièce n°5.11 : Assainissement

Pièce n°5.12 : Plan de prévention des risques naturels

Pièce n°5.12.1 : Plan de prévention des risques en cours de révision

Pièce n°5.13 : Secteurs d'information sur les sols

Pièce n°5.14 : Règlement Local de Publicité

Pièce n°5.15 : Information sur le radon.